



ATTESTATION RELATIVE AU RESPECT DES REGLES D'ACCESSIBILITE

BORDEAUX - CREDIT MUTUEL - Levée de réserves Ad'AP - TALENCE - TALENCE BARRIERE DE
PESSAC - ATT-HAND

**Etablissement recevant du public (ERP) existant ou création d'un établissement recevant du
public dans le cadre bâti existant et soumis à permis de construire - Annexe 5**

N° D'AFFAIRE : C24217974
N° CHRONO : 8
Date : 14/05/2025

CAISSE REGIONALE CREDIT
MUTUEL
14 AVENUE ANTOINE
BECQUEREL
33608 - PESSAC CEDEX
Destinataire rapport :
MEUDIC Fabrice

Intervenant : MATHIEU DANE
Mail : mathieu.dane@apave.com

Les textes de référence

Articles L.122-10 et R.122-30 du code de la construction et de l'habitation,
Article R. 164-1 à R. 164-6 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles
R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006555
relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre
bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Le maître d'ouvrage

Identité :

– Si personne physique :

Nom :

Prénom :

– Si personne morale :

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) : à renseigner par le requérant

Dénomination sociale : CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL

Numéro SIRET ou SIREN :

Adresse :

– Le Maître d'Ouvrage réside en France :

Adresse : 14 AVENUE ANTOINE BECQUEREL

Code postal : 33608

Localité : PESSAC CEDEX

Pays : France

Contact :

Adresse électronique : yvan.bastard@cmso.com

Numéro de téléphone : 629911980

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

Contrôleur technique :

Nom : DANE

Prénom : MATHIEU

Nom commercial de la société : APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE

Raison sociale : SAS

Numéro de SIRET ou SIREN : 903 869 071 00017

Numéro de l'agrément ministériel : TREL2221270S (décision du 19 septembre 2022)

Assurance souscrite par l'attestateur :

l'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : QBE Europe SA/NV

Numéro de police : 031 0003475

Date de validité : du 01/01/2025 au 31/12/2025

Adresse et contact de l'attestateur :

Adresse : Z.I. AVENUE GAY LUSSAC

Code postal : 33370

Localité : ARTIGUES PRES BORDEAUX

Adresse électronique : batiment.bordeaux@apave.com

Téléphone : 556772727

Les documents remis par le maître d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation lors du dépôt, du permis de construire, le Maître d'Ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :
Aucun document ne nous a été remis par le Maître d'ouvrage

Le projet

Numéro et libellé de la voie : 18 Cours Maréchal Gallieni
 Code postal : 33400
 Localité : TALENCE
 Code INSEE de la commune :
 Numéro de permis de construire :
 Date du dépôt de la demande de permis de construire :
 Date de délivrance du permis modificatif : à renseigner par le requérant.

Solutions d'effet équivalent accordées ou solutions d'accessibilité équivalent accordées, telle que portées à la connaissance du vérificateur :

Solutions d'effet équivalent (loi ESSOC)		NON
Solutions d'accessibilité équivalent (article 1 de l'arrêté du 20 avril 2017 modifié)		NON

Dérogations accordées

Sans objet

Constats

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 14/05/2025 l'attestateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

R Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)

NR Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)

SO La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

(*) Voir commentaires particuliers ci après

Conclusions

L'attestateur atteste que les constats effectués à l'achèvement des travaux ne mettent pas en évidence d'irrégularités dans le respect des règles d'accessibilité telles que prévues aux articles R. 164-1 à R. 164-6 du code de la construction et de l'habitation, sur la base des documents fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

Oui Non

L'attestateur émet-il des réserves ?

Oui Non

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux :

Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires.

Locaux non visités :

Sans objet.

Récapitulatif des commentaires particuliers

La mission n'a donné lieu à aucun avis Non Respecté

Établissement recevant du public situé dans un bâtiment existant PC ≥ 01/01/2015	CONSTAT	COMMENTAIRES	N° DU COMMENTAIRE
Généralités			
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté et le signalement d'utilisation de solutions d'effet équivalent (SEEq) ou solution d'accessibilité équivalent (SAEq)		Cette attestation constitue une levée de réserves venant en complément de l'Attestation de Vérification de l'Accessibilité aux Personnes Handicapées établie par SOCOTEC en date du 28/11/2017.	
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT PC ≥ 01/01/2015	R		
CHEMINEMENTS EXTERIEURS		SO	
PLACES DE STATIONNEMENT		SO	
ACCES A L'ETABLISSEMENT OU A L'INSTALLATION	R		
Accès horizontal et sans ressaut	R		
Repérage	R		
Atteinte et caractéristiques minimales	R		
ACCUEIL DU PUBLIC	R		
Si existence d'un point d'accueil :	R		
Banques d'accueil	R		
CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	R		
Caractéristiques dimensionnelles	R		
Sécurité et usage	R		
CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES		SO	
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement		SO	Etage non accessible au public.
TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES		SO	
REVÊTEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS	R		
Revêtements ne créant pas de gêne visuelle ou sonore	R		
Tapis fixes posés ou encastrés	R		
Qualité acoustique des revêtements et matériaux dans les espaces réservés à l'accueil et à l'attente du public et dans les salles de restauration	R		

Établissement recevant du public situé dans un bâtiment existant PC ≥ 01/01/2015	CONSTAT			COMMENTAIRES	N° DU COMMENTAIRE
PORTES, PORTIQUES ET SAS	R				
Caractéristiques dimensionnelles	R				
Atteinte et usage	R				
Sécurité d'usage	R				
LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, AUX EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	R				
Accès à l'ensemble des locaux ouverts au public et possibilités d'en ressortir de façon autonome	R				
Repérage des équipements, mobiliers et dispositifs de commande, de service et d'information	R				
Atteinte et usage	R				
SANITAIRES			SO		
SORTIES POUR UN USAGE NORMAL DU BATIMENT	R				
Repérage en tout point du bâtiment où le public est admis soit directement soit par l'intermédiaire d'une signalétique adaptée conforme à l'annexe 3	R				
La signalétique adaptée ne présente pas de risques de confusion avec le repérage des issues de secours	R				
ECLAIRAGE	R				
Qualité de l'éclairage naturel ou artificiel ne créé pas de gêne visuelle	R				
Eclairage artificiel permet d'assurer les valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel en tenant compte des zones de transitions entre les tronçons du parcours	R				
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS			SO		
ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX D'HEBERGEMENT			SO		
CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL			SO		
CAISSES DE PAIEMENT ET DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS DISPOSES EN BATTERIE OU EN SERIE			SO		

Établissement recevant du public situé dans un bâtiment existant PC ≥ 01/01/2015	CONSTAT			COMMENTAIRES	N° DU COMMENTAIRE
SOUS-TITRAGE EN FRANCAIS POUR LES TELEVISEURS SI CES DERNIERS ONT LA FONCTIONNALITE			SO		